



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais d'appareillage

Question écrite n° 99868

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le remboursement des prothèses dentaires suite à des cancers de la mâchoire. Son attention a été attirée sur le cas d'une jeune femme atteinte d'un " ostéosarcome mandibulaire " dont la mâchoire a été entièrement reconstruite par greffes osseuses. La suite de cette intervention, qui consiste en des implants dentaires, n'est prise en charge par la CPAM que sur la base d'un remboursement forfaitaire de 139 € (SPR 65), comme n'importe quel implant dentaire dit " esthétique ", sans prendre en compte l'origine de la maladie, un cancer contre lequel cette jeune femme s'est battue des années. L'opération en elle-même coûte plus de 10 000 €. Il paraît profondément légitime que de telles dépenses actuellement considérées comme " esthétiques " soient intégralement remboursées car elles répondent à des besoins vitaux pour certains de nos concitoyens souffrant de lourdes pathologies.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99868

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1446

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)